

Réunion du 22 octobre 2012

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

- Etai  
présents : Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président
- Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Sébastien ZAEGEL, Monsieur Frédéric BIERRY, vice-présidents
- Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Henri DREYFUS, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Claude FROEHLI, Monsieur Francis GRIGNON, Madame Laurence JOST, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Suzanne KEMPF, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Jean MATHIA, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Maître Raphaël NISAND, Monsieur Serge OEHLER, Monsieur Marc SENE, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Freddy ZIMMERMANN
- Procurat  
ion(s) : Monsieur Jean-Michel FETSCH ayant donné pouvoir à Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Robert HERRMANN ayant donné pouvoir à Monsieur Eric ELKOUBY, Madame Frédérique MOZZICONACCI ayant donné pouvoir à Madame Alice MOREL
- Excusé(s) : Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Gaston DANN, Monsieur Jean-Claude WEIL
- Absent(s) :
- Rapporteur : Monsieur Bernard FISCHER

**N° CG/2012/72 - Administration générale - 5  
Budget départemental - Exercice 2012 - Décision modificative  
n° 2 (DM 2)**

Après en avoir délibéré, le Conseil Général :

- approuve le projet de Décision modificative n° 2 (DM 2) de l'exercice 2012 et en arrête les chiffres définitifs tels qu'ils figurent au projet modifié établi par son président et joint en annexes 1 et 2, projet qui porte le budget 2012 (Budget Primitif + Budget Supplémentaire + DM 1 + DM 2) à 1 331 640 275,58 €
- décide d'admettre en non-valeur un montant total de 260 201,98 € pour le budget principal départemental, et un montant total de 439,77 € HT pour le budget du Laboratoire départemental d'analyses
- accorde des remises gracieuses sur le budget principal départemental pour un montant total de 309 236,89 €
- prend acte, conformément aux dispositions de la loi n° 88-13 du 5 janvier 1988 et de la circulaire l'application du 11 janvier 1989, du prélèvement sur le chapitre 020 "dépenses imprévues en investissement", de la somme de 100 000 € sur la ligne de crédit n° 871, pour virement sur le chapitre 204 d'un montant de 90 000 € sur la ligne de crédit n° 35516 "locaux pour commerces de proximité", et d'un montant de 10 000 € sur la ligne de crédit n° 35571 "DGE : forêts domaniales - partenariat Office national des forêts (ONF)".

Pour extrait conforme :  
Pour le Président  
Le Directeur des services de l'assemblée



Jean-Jacques STAHL

Adopté à la majorité

Le Président,  
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : A067-226700011-20121022-71681-DE-1-1\_0  
Acte certifié exécutoire au : 31/10/12